

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 juin 2016**

Objet : Plan de financement pour le raccordement en fibre optique des collèges du département de la Creuse

L'an deux mille seize, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 3 juin, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12+2 procurations

Votants : 14 Pour

Sont présents :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Mathieu HAZOUARD	Conseiller Régional
Mr Christophe PATIER (par procuration donnée à Mr Bernardie)	Conseiller Régional
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Christophe PATIER)	Conseillère régionale ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Grâce à son **programme d'informatisation des collèges**, le Conseil Départemental entend agir contre la fracture numérique et pour la réussite des élèves. L'efficacité du développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) au sein des EPLE, mais aussi leurs échanges avec l'extérieur, nécessitent des réseaux de télécommunications fiables et offrant des débits en capacité d'évoluer.

Aussi afin de prendre en compte la montée en charge de l'Espace Numérique de Travail (ENT) déployé dans les établissements et l'utilisation accrue des ressources pédagogiques en ligne par les enseignants, la collectivité qui utilise déjà le réseau public pour ces sites a décidé fin 2015 de permettre leur accès au très haut débit.

Le Département de la Creuse a donc sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier les modalités de raccordement en fibre optique des collèges de son territoire.

La Creuse compte 18 collèges. Les collèges d'Aubusson, Felletin, Guéret (2), la Souterraine sont déjà raccordés ; les établissements situés sur les communes de Bourgneuf, Parsac et Saint-Vaury sont en cours de fibrage sur le réseau public Dorsal sous maîtrise ouvrage Axione Limousin.

Il reste donc, dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote, à raccorder 10 collèges :

Collège Claude Chabrol	Ahun
Collège Jean Beaufret	Auzances
Collège Jean Monnet	Bénévent-l'Abbaye
Collège Marcel Bloch	Bonnat
Collège Henri Judet	Boussac
Collège Jean Zay	Chambon-sur-Voueize
Collège Françoise Dolto	Châtelus-Malvaleix
Collège Chenerailles	Chenerailles
Collège Georges Nigremont	Crocq
Collège Benjamin Bord	Dun-le-Palestel

L'enveloppe prévisionnelle allouée à ces opérations est de **850 000 € HT**.

Des fonds FEDER seront mobilisés à hauteur de 50%. Le Département de la Creuse participe à hauteur de 50%.

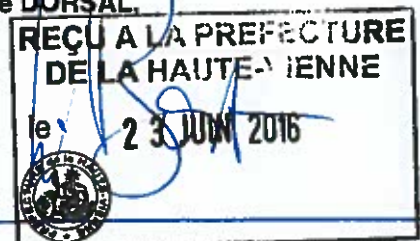
Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
DEPARTEMENT DE LA CREUSE	425 000,00 €	50,00 %
UNION EUROPEENNE	425 000,00 €	50,00 %
TOTAL de l'opération	850 000 €	100%

Après délibération, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **la mise en œuvre de ces nouvelles opérations,**
- **d'accepter le plan de financement de ces opérations détaillé ci-dessus,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :